

Il faudra, de toute évidence, rentrer sept fois sa petite boule dans son « bic » avant d'écrire le moindre mot... Qui, pensez-vous, peut s'exprimer ainsi, commentant le vote de la nouvelle loi contre le racisme ?

Cette mise en garde est née de la plume rageuse d'un rédacteur d'Aspects de la France. Effectivement M. Jean Houssaye prend conscience, à son corps défendant, de la portée de la loi.

Si, par hasard, nous avons conservé quelque doute quant à son efficacité, la levée de boucliers, unanime, qui se manifeste aussi bien dans Minute, que dans Rivarol, Aspects de la France,

Touchés !

Carrefour et consorts, les aurait complètement dissipés.

Nous ne ferons pas l'honneur à ces messieurs (Lucien Rebatet — vieille connaissance ! — de Rivarol, Jean Houssaye, et « anonyme » dans Minute et Carrefour) d'analyser leur prose et d'en démonter l'argumentation. Ce serait trop simple et ce serait — a contrario — reconnaître une certaine validité à leurs « théories ».

Pour justifier le refus de logement ou de toute autre prestation de services, ils sont obligés de mettre en avant la

mauvaise conduite (tenue débraillée ou ivresse) qui serait, selon eux, la caractéristique essentielle des immigrés. Il n'y a évidemment pas racisme quand la mauvaise conduite d'un consommateur, quelle que soit son origine, justifie son éviction d'un café ! Les professionnels du racisme le savent bien. Mais ils se sentent acculés et n'ont plus d'autres ressources que de créer la confusion, de se livrer à des exercices de voltige, comme, par exemple, ce rédacteur de Minute qui fait tomber Shakespeare, Corneille, Defoe et... quelques apôtres sous le coup de la nouvelle loi. Ignore-t-il que les temps ont changé ?

tziganes

« Malédiction » racistes



Le soleil ne brille pas pour tout le monde dans cette localité girondine, à 11 km de Bordeaux. L'interdiction faite aux « nomades » (c'est-à-dire aux Gitans et Tziganes, et non aux nomades occasionnels que sont les vacanciers) porte témoignage d'un grave problème : ceux qui « campent » toute l'année parce que c'est leur mode de vie n'ont pas droit à des terrains aménagés : ils ne peuvent accéder qu'aux bidonvilles, aux terrains vagues, à proximité de la décharge publique... à moins que le stationnement ne soit pour eux totalement prohibé.

Notre société, ne leur offre le choix qu'entre l'humiliation d'une existence « en marge » et « l'assimilation » plus ou moins clandestine.

Autre témoignage de la situation précaire des Gitans : dans la nuit du 10 au 11 mai, à Villeurbanne, un gendarme mobile a grièvement blessé une fillette de 12 ans, la petite Carmen Florès, en tirant sur le frère de celle-ci en pleine obscurité, parmi les roulottes d'un campement. Avec « ces gens-là », il n'a pas craint de prendre des risques : l'homme qu'il voulait atteindre était pour lui suspect. Si ce n'est lui, c'est donc... sa sœur. A la suite de la plainte de la famille, le gendarme, M. Beal, a été inculpé de « blessures involontaires » en raison de « sa maladresse » et de la légèreté avec laquelle il a fait feu.

La bêtise qui sert de fondement aux préjugés racistes éclate au grand jour dans le numéro 14 (18 avril 1972) du magazine

« J'aime ». Le préposé au Courrier des lecteurs, un nommé Saint-Elme, évoque le plus sérieusement du monde les « malédictions gitanes ». « Sur dix personnes qui se plaignent d'être victimes d'un sortilège quelconque, voire d'une simple malchance, écrit-il, sept accusent (ou au moins soupçonnent) une Gitane de leur avoir jeté un sort... »

Et de citer quelques-unes de ces lettres : une correspondante qui a « repoussé une Gitane qui l'importunait », raconte que celle-ci l'a « insultée et a marmonné une malédiction ». « Depuis lors, ajoute-t-elle, les coups durs et les guignes m'ont accablée. »

Un commerçant qui a chassé des Gitanes installées « dans le couloir jouxtant sa boutique », se trouve en proie depuis ce jour, à toutes les catastrophes : son commerce périclète ; sa femme l'a pris en horreur et s'est retirée dans une chambre de bonne où elle vit avec leur fils ; celui-ci souffre de crises d'asthme et a dû abandonner ses études ; lui-même vient de faire un infarctus. « Voilà », conclut-il, le résultat de la malédiction des Gitanes... »

Nous n'inventons pas. Le plus époustoufflant, c'est qu'au lieu de démystifier ses malheureux correspondants, M. Saint-Elme commente sur le ton pontifiant du spécialiste : « Il est certain que, dans ses traditions et ses secrets, le peuple gitan possède un arsenal de sortilèges et de malédictions, dont il sait tirer un parti assez redoutable pour sa protection ou pour sa vengeance. » Il estime, toutefois que les « pouvoirs maléfiques dont sont douées certaines femmes de la tribu sont plus rares que les étrangers ne le croient ». Et que, « sauf cas exceptionnel, leur action est si simple, qu'elle peut être neutralisée par les conjurations les plus banales et par les pratiques superstitieuses les plus courantes (par exemple : les cornes avec l'index et l'auriculaire en direction de la menace ; voire le plus puissant des exorcismes, qui reste le signe de croix) ».

Il concède, cependant : « Sous ces réserves, je connais des Gitanes qui sont les plus honnêtes femmes du monde, et qui ne feraient pas de mal à une mouche ».

S'il ne convainc pas les lecteurs de « J'aime » (étrange façon d'aimer !) de l'existence de « malédictions gitanes », ce morceau d'anthologie illustre bien cette malédiction qu'est le racisme, que « les cornes » ne suffisent pas, hélas ! à exorciser. Il illustre aussi l'action obscurantiste de la publication à grand tirage qui le diffuse.

Claude HENARES

hier et aujourd'hui

SEIZE JUILLET



Pierre Laval et Oberg, chef de la police nazie en France.

TRENTE ans se sont écoulés depuis le 16 juillet 1942 qu'il convient de situer dans l'histoire de nos tragédies nationales, aux côtés de la Saint-Barthélémy. Ce fut une Saint-Barthélémy à froid, organisée systématiquement, bureaucratiquement, préparée par une propagande soutenue. Des 30 000 juifs — hommes, femmes, enfants — rafles ce jour-là à Paris et dans la banlieue, parqués au Velodrome d'Hiver, puis dirigés vers les camps de la mort, rares furent les rescapés.

A la base de l'opération, le fichier établi lors du recensement des juifs, effectué en zone occupée en septembre-octobre 1940 sur ordre de Dannecker, le responsable de la répression antisémite, et en zone non occupée en juin 1941, sur ordre de Xavier Vallat, commissaire aux Questions juives du gouvernement de Vichy. Près de 28 000 fiches furent mises à la disposition de la police parisienne pour réaliser cette rafle gigantesque. Sous la haute direction de

Dannecker, une réunion avait eu lieu le 7 juillet au siège de la Gestapo pour mettre au point les derniers préparatifs. Y participaient notamment Darquier de Pellepoix, successeur depuis peu de Xavier Vallat, Leguay, directeur général de la police et Hennequin, directeur de la police municipale.

Plusieurs ouvrages (1) ont relaté cette journée de douleur et de honte : les visites domiciliaires, l'embarquement dans des autobus spéciaux, l'entassement de la foule au Vel' d'Hiv', sans nourriture, sans boisson, dans des conditions d'hygiène effroyables. Le sort des enfants, surtout, fut dramatique. Georges Wellers (2) évoque ainsi leur arrivée au camp de Drancy :

« Les enfants descendaient des autobus et aussitôt, les plus grands prenaient par les mains les tout-petits et ne les lâchaient plus pendant le court voyage vers les chambrées. Dans l'escalier, les plus grands prenaient sur leurs bras les plus petits



L'entassement au Vel' d'Hiv'.

et, essouffés, les montaient au quatrième étage. Là, ils restaient les uns à côté des autres, comme un petit troupeau apeuré, hésitant longtemps avant de s'asseoir sur les matelas d'une saleté repoussante... »

Le gouvernement de Vichy avait explicitement approuvé leur déportation. On a retrouvé dans les archives allemandes, un rapport de Dannecker à Eichmann, où l'on peut lire :

« Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti jusqu'à présent au résultat suivant :

« Le Président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants de moins de seize ans. La question des enfants juifs demeurant en zone occupée ne l'intéresse pas. »

(1) Notamment « La grande rafle » de Paul Tillard et Claude Lévy (Robert Laffont, éditeur).

(2) Georges Wellers : « De Drancy à Auschwitz », éditions du Centre.

Des faits qui...

■ 400 ouvriers meurent ensevelis dans la mine de houille de Wankie, en Rhodésie, à la suite d'explosions. Mais les propriétaires, l'« Anglo American Corporation » et le gouvernement raciste de Salisbury décident d'en continuer aussitôt l'exploitation.

■ 6 % d'augmentation des salaires, carte de travail, droits sociaux garantis, libertés syndicales reconnues... : les travailleurs immigrés en grève au chantier de Sainte-Geneviève-des-Bois, appartenant à l'E.G.C.C.,

ont obtenu une amélioration de leur situation.

■ Une petite annonce dans « Libération Champagne » : « Jeune Algérien 24 ans, mentalité française... cherche J. F. pour mariage. » Sans commentaires.

■ Parce qu'il avait décidé de ne plus servir les clients originaires d'Afrique et les vanniers (!), et qu'il avait défendu ses arguments à coups de crosse de revolver, blessant un étudiant africain, un tenancier de café à Strasbourg, Daniel Lochard est condamné à 2 000 F d'amende, et aux dépens...

■ Le 26 septembre 1970, un travailleur africain, Jean Gomis, employé chez Chrysler-Simca, à Poissy, meurt brûlé vif sur son lieu de travail. Plainte de la famille. Jugement : trois membres du personnel inculpés pour homicide par imprudence sont condamnés à 300 F d'amende chacun. Une vie humaine qui ne coûte pas cher à la Société Chrysler, mise ainsi hors de cause.

■ Dans les Alpes-Maritimes, deux C.R.S. et un douanier arrêtés pour avoir dépouillé des Marocains de leurs économies.

■ Il n'avait pas de quoi payer sa place dans le T.E.E. le Lyonnais ; les contrôleurs voulant le remettre à la police, M. Boudjema Taguigue, meurt électrocuté en tentant de quitter le wagon.

■ Après un voyage de 4 000 km, la femme d'un ouvrier turc, M. Cahit, vivant en Côte-d'Or, est refoulée avec ses trois enfants à Orly sans pouvoir approcher de son mari : il attendait sa famille depuis un an et leur avait assuré un logement depuis deux mois.

donnent à penser